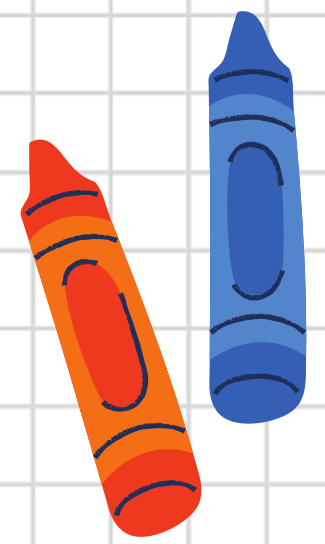


# Éducation Jeunesse



## Restauration scolaire

L'année scolaire 2019-2020 aura été marquée par une crise sanitaire d'ampleur impactant de plein fouet l'accueil des enfants mais également vos conditions de travail. Une fois de plus, vous avez fait preuve d'un grand professionnalisme en démontrant et prouvant l'utilité du Service Public.

Pour autant, depuis des années vos conditions de travail et vos rémunérations ne cessent de se dégrader. Pire, le gouvernement fait le choix d'une politique d'austérité impactant directement votre statut, votre retraite et vos emplois.

Durant toute la crise sanitaire, vos représentants CGT ont porté vos revendications et inquiétudes auprès de l'Administration.

### Éducation

Nous avons notamment alerté l'Administration sur :

- **La comptabilisation des heures préalablement planifiées pour les petites vacances d'avril ou les mercredis** pour les agents en ASA exceptionnelle Covid-19.

Non sans difficulté, la Direction a été contrainte d'intégrer ces heures dans le comptage de vos heures à effectuer. Il s'agissait d'établir une simple équité avec les autres services non soumis aux horaires annualisés.

- **L'établissement, par la Direction, d'un état des agents à santé fragile, et l'obligation de fournir des justificatifs médicaux.**

Pour nous, seul le service de la médecine préventive peut avoir accès à vos problématiques de santé. L'administration a abandonné officiellement cette pratique contestable ;

- **La nécessité qu'un écrit soit adressé aux agents devant se déplacer** avec les enfants pour se restaurer sur une autre école. Le document a été envoyé aux agents.

- **Le passage d'un roulement de travail de 2 jours à une semaine.**

L'administration nous a répondu que cela permettait de limiter les risques de contamination par un temps plus long de confinement. Admettons...

### Restauration Scolaire

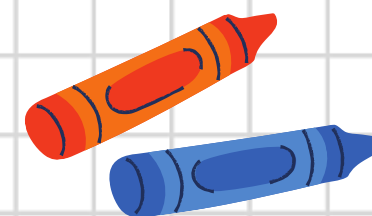
Nous avons obtenu :

- **Le maintien des salaires** des agents effectuant des heures complémentaires récurrentes. L'administration a décidé d'établir la rémunération en faisant une moyenne des 3 dernières payes avant le confinement.

### Centres de Loisirs

Nous avons obtenu :

- **L'envoi d'une note**, expliquant les amplitudes horaires des agents pendant la pandémie ;
- **L'augmentation de la pause méridienne** afin de respecter la durée maximale quotidienne de travail.

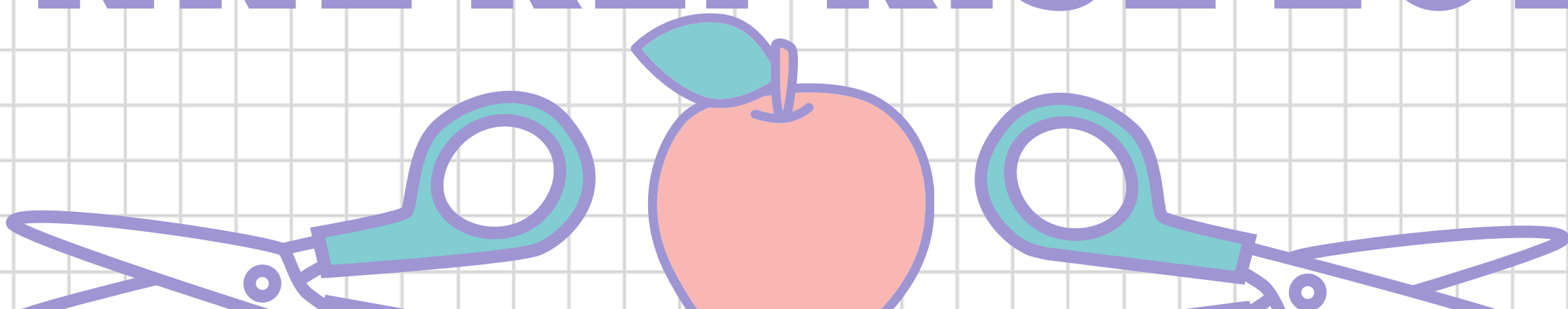


### Plus généralement

Nous avons demandé et/ou obtenu :

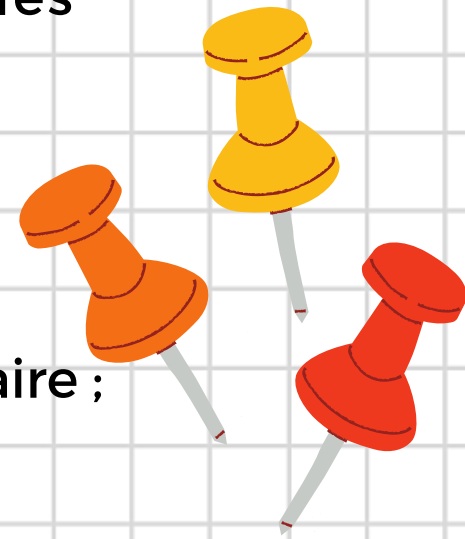
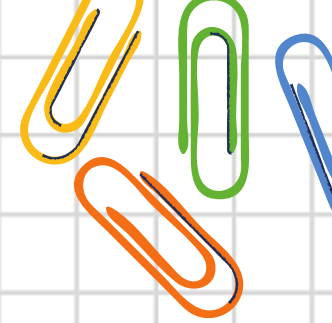
- **L'accès à l'espace DOMUS** pour une grande partie des agents afin qu'ils reçoivent les informations de la collectivité ;
- **La rémunération en heures supplémentaires** pour les agents ayant travaillé la journée du lundi de Pâques ;
- **La nécessité de protéger administrativement et juridiquement les agents** qui sont intervenus sur d'autres missions dans une autre collectivité. Ces agents devaient être couverts en cas d'accident de travail, de trajet ou de maladie. Nous avons exigé que soit adressé, a minima, un ordre de mission ;
- **L'aménagement d'horaires** pour les agents en difficulté le soir pour aller chercher leurs enfants à l'école ;
- **La mise en place de visières sur les écoles.** L'administration n'y a pas répondu favorablement, sauf pour la Restauration ;
- **Le nettoyage des équipements des agents sur les sites**, afin de ne pas augmenter les risques d'une contamination à domicile.

# BONNE REPRISE 2020 !



## Localement, nous revendiquons :

- La refonte de la politique d'avancement et la réévaluation du régime indemnitaire pour en finir avec les inégalités salariales femmes/hommes ;
- La réduction de la précarité des animateurs et adjoints techniques, par une politique de titularisation massive accompagnée d'une augmentation du temps de travail des agents à temps non complet (inférieur à 28 heures) ;
- L'attribution de jours de sujétions particulières pour pénibilité afin de diminuer le volume des heures à effectuer ;
- Le remplacement systématique de tous les agents absents ;
- L'augmentation des jours de grands ménages afin d'effectuer au mieux le nettoyage des écoles et des offices.



## Nationalement, nous revendiquons :

- Des dispositions contraignantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- Un taux d'encadrement légiféré nationalement sur les temps périscolaires et de restauration scolaire ;
- Une formation professionnelle tout au long de la carrière ;
- Le respect du cadre des 35h ;
- Une ATSEM à temps plein par classe a minima ;
- La reconnaissance de leurs missions avec une réelle intégration dans l'équipe éducative ;
- Une véritable évolution professionnelle par un déroulement de carrière sur deux catégories (C et B).

## Gel du point d'indice !

Après la confirmation par O. Dussopt, lors du rendez-vous salarial du 2 juillet dernier, le nouveau gouvernement maintient la volonté de geler la valeur du point d'indice jusqu'en 2022.

Avec le gel interminable de la valeur du point d'indice et le démantèlement des carrières, le gouvernement poursuit, dans la droite ligne de la loi dite de « transformation de la Fonction Publique », une politique d'austérité qui conduit, à terme, à la perte de l'attractivité de la Fonction Publique et à l'affaiblissement du Service Public.

**Le quinquennat Macron est bien celui de la paupérisation des agents publics et des futurs pensionnés et retraités.**

**Depuis le 1er juillet 2000, la perte de pouvoir d'achat s'élève à 18 % !!!**

A titre d'exemple au 31/12/2019 :

- Agent de catégorie C grade C1 au 11ème échelon = perte de **142 euros par mois**
- Agent de catégorie B 1er grade au 13ème échelon = perte de **195 euros par mois**
- Agent de catégorie A grade attaché au 11ème échelon = perte de **259 euros par mois**



**VOUS N'ÊTES PAS DES HÉROÏNES  
VOUS ÊTES DES  
PROFESSIONNELLES !!!**

**Je suis syndiqué,  
pourquoi pas vous ?**

**la  
cgt**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
Grade : \_\_\_\_\_

À renvoyer au : SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR  
33, Avenue Jean Médecin - 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11 – syndicat.cgt@ville-nice.fr